

Les régimes de protection sociale perçoivent des impôts et taxes qui leur sont spécifiquement affectés (Itaf) pour 184,1 milliards d'euros en 2016, soit près d'un quart des ressources de protection sociale (hors transferts).

La contribution sociale généralisée (CSG) représente à elle seule un peu plus de la moitié de ce montant (96,6 milliards d'euros) [graphique 1]. Celle-ci contribue au financement de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, des prestations familiales, du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) ainsi que de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

### La croissance des Itaf repart légèrement en 2016

Après avoir progressé à un rythme de plus en plus faible depuis 2011, les Itaf sont restés stables en 2015 et augmentent légèrement en 2016 (+0,5 %) [graphique 2]. La contribution positive de la CSG à leur croissance est contrebalancée par une contribution négative de certains impôts, en particulier sur la production.

Composante la plus dynamique des Itaf en 2016, la **CSG** (+1,8 %) augmente pourtant moins rapidement qu'en 2015 (+2,6 %), année marquée par un effet d'assiette dû à la fiscalisation des majorations de pensions pour enfants. La hausse des Itaf de 2016 tient à l'augmentation des prélèvements sur les revenus du capital, portée par le dynamisme des plus-values de cessions de valeurs mobilières. La masse salariale brute, qui constitue la première assiette de la CSG – les revenus d'activité représentant 70 % de l'assiette de la CSG –, progresse plus rapidement qu'en 2015 (+2,4 %, après +1,7 % en 2015<sup>1</sup>). L'écart de croissance à la masse salariale est dû à la fin de la montée en charge de la mesure de prélèvement à la source de la CSG sur les caisses de congés payés intervenue en 2015 et à la contraction du rendement de la CSG assise sur les revenus des travailleurs indépendants.

Les **autres impôts sur le revenu et le patrimoine** (contribution pour le remboursement de la dette sociale [CRDS], prélèvement social sur les revenus du capital, contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie [Casa], etc.), qui s'élèvent à 19,3 milliards d'euros en 2016, diminuent de 1,2 % (après +0,5 % en 2015). Cette baisse résulte à la fois de l'extinction du précipt (taxation au fil de l'eau des intérêts acquis sur les contrats multi-supports d'assurance vie) et de la diminution du rendement des prélèvements sur les revenus du capital.

Les **impôts divers liés à la production** (4,4 milliards d'euros en 2016), composés notamment de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), reculent encore plus fortement en 2016 (-21,5 %, après -15,9 % en 2015

et -5,6 % en 2014). Cette baisse est liée à la suppression progressive de la C3S engagée par le pacte de responsabilité et de solidarité<sup>2</sup>, avec un deuxième relèvement du seuil d'assujettissement en 2016.

Les **taxes de type TVA** (11,7 milliards d'euros en 2016) augmentent à nouveau en 2016 (+4,6 %), après une forte diminution en 2015 (-10,2 %). Ces taxes sont volatiles car elles jouent un rôle d'ajustement des recettes *via* l'affectation par l'État d'une fraction de TVA.

Les **impôts sur les salaires et la main-d'œuvre** (23,8 milliards d'euros en 2016), tels que la taxe sur les salaires, la contribution solidarité autonomie (CSA) ou le forfait social, augmentent de 1,5 %, après une légère baisse en 2015 (-0,4 %), qui résultait de l'exonération de tout ou partie de la CSA pour les emplois peu qualifiés, mise en place dans le cadre du pacte de responsabilité.

Enfin, les **autres impôts sur les produits** (y compris les transferts de recettes fiscales – 28,4 milliards d'euros en 2016), qui comprennent principalement les taxes sur les boissons et les tabacs, diminuent légèrement en 2016 (-0,7 %), après avoir stagné en 2015. À l'inverse, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, fusionnée depuis 2016 avec la taxe de solidarité additionnelle (TSA – affectée précédemment exclusivement au Fonds CMU) a été dynamique, ce qui serait lié à une hausse du recours aux complémentaires dans le cadre de l'accord national inter-entreprises.

### Le régime général, principal bénéficiaire des Itaf

Le régime général de la Sécurité sociale, et en particulier sa caisse d'assurance maladie, est le principal bénéficiaire des impôts et taxes affectés : il en reçoit 117,6 milliards d'euros (graphique 3), soit 63,9 % du total. Les fonds spéciaux reçoivent 36,0 milliards d'euros d'Itaf : 16,5 milliards d'euros pour le FSV, sous forme de CSG majoritairement ; 14,8 milliards d'euros pour la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), sous forme de CRDS et de CSG ; 4,7 milliards pour la CNSA, sous forme d'impôts sur les salaires, d'une fraction du prélèvement social sur les revenus du capital et *via* la CSA.

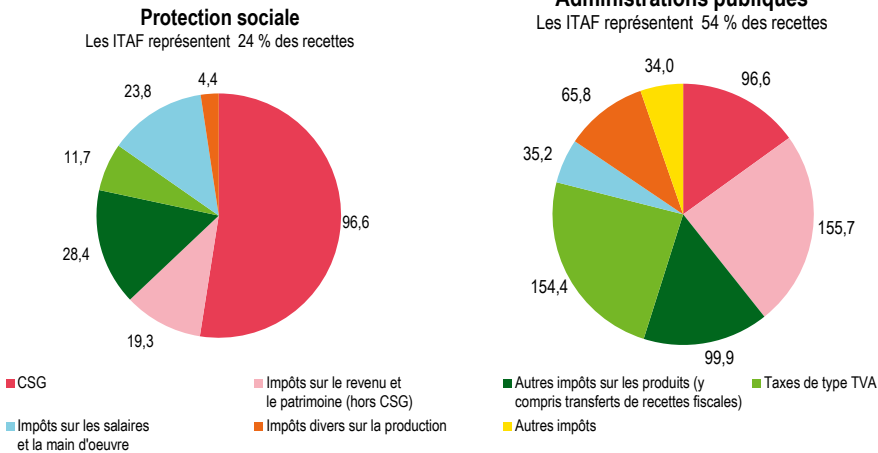
Les impôts et taxes perçus par le Fonds national d'aide au logement (FNAL), le Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (Fonds CMU) et le Fonds de solidarité, qui font partie du secteur des administrations publiques, s'élèvent à 6,6 milliards d'euros, en légère baisse par rapport à 2015. Enfin, 6,1 milliards d'euros de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sont affectés aux départements.

1. Boulliug, A., Barka Adoum, D. *et al.* (2018, mars). La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2017. *Accoss, Accoss Stat*, 2016.

2. Les réformes décidées dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité ont induit une diminution de ressources (notamment de cotisations, contribution sociale de solidarité des sociétés, contribution solidarité autonomie, etc.) [voir fiche 8] pour les régimes de Sécurité sociale. En 2016, la baisse des taux de cotisation maladie des exploitants agricoles est compensée par des taxes de type TVA, en vertu du rôle d'ajustement budgétaire joué par ces taxes dans les relations financières entre l'État et les régimes de Sécurité sociale.

**Graphique 1** Comparaison de la structure des impôts et taxes affectés à la protection sociale et des recettes fiscales générales des administrations publiques en 2016

En milliards d'euros

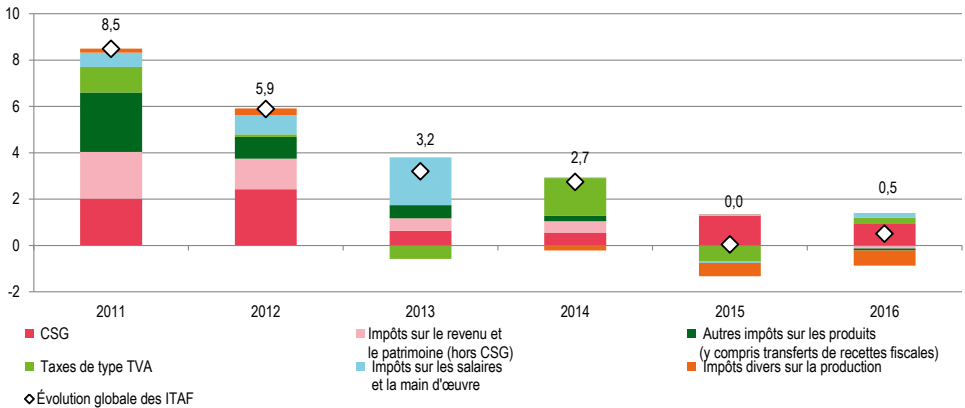


**Lecture** > Les taxes de type TVA représentent 11,7 milliards d'euros pour l'ensemble des régimes de la protection sociale (administrations de Sécurité sociale, régimes d'intervention sociale des administrations publiques, secteur privé, etc.) ; elles s'élèvent à 154,4 milliards d'euros pour l'ensemble des administrations publiques, y compris celles en dehors du champ de la protection sociale.

**Sources** > DREES, CPS ; Insee, CNA.

**Graphique 2** Contribution des différents impôts et taxes affectés à l'évolution globale des Itaf

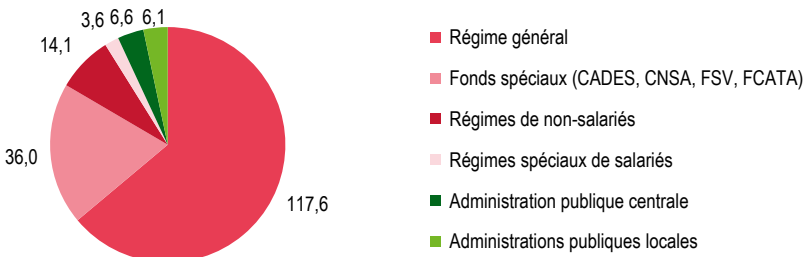
Évolutions en %



**Source** > DREES, CPS.

**Graphique 3** Régimes bénéficiaires des impôts et taxes affectés à la protection sociale en 2016

En milliards d'euros



**Note** > Voir tableaux détaillés pour la liste précise des régimes.

**Source** > DREES, CPS.